

Date de la convocation : 07 décembre 2018

Date d'affichage : 17 DEC. 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr JOUJON Philippe - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme VIVIER Laurence

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Objet : Tarifs Municipaux – Année 2019.

Où l'avis de la Commission des Affaires Associatives du 28 novembre 2018

Où l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2018

Il est retenu au titre de 2019 l'évolution tarifaire suivante :

- ✓ Augmentation corrélée à l'inflation soit +2,2% (A fin Octobre 2018 l'inflation est de 2.2% par rapport à Octobre 2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1 janvier 2019
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		6,00 €	6,15 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs)	Enfants Valladiers	3,40 €	3,50 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,60 €	5,75 €
Périscolaire garderie par année scolaire (rentrée scolaire 2019/2020)	Valladiers	10,00 €	10,50 €
	Hors commune	15,00 €	15,50 €
Périscolaire : études surveillées élémentaire		Gratuit	Gratuit
Droit de stationnement taxi par an		245,00 €	251,00 €
Adhésion à la médiathèque municipale par famille et par an		14,00 €	14,50 €
Mise en fourrière (par capture)		54,00 €	55,00 €
Photocopies	A4 recto	0,30 €	0,40 €
	A3 recto	0,50 €	0,60 €
	A4 Recto verso	0,60 €	0,70 €
	A3 Recto verso	0,60 €	0,80 €

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1 janvier 2019
043-214302 Regu le 17/12/2018	Colombarium (case)		
CIMETIERE	15 ans	611,00 €	625,00 €
	30 ans	1 096,00 €	1 120,00 €
	50 ans	1 461,00 €	1 493,00 €
	Concessions		
	15 ans	306,00 €	313,00 €
	30 ans	798,00 €	816,00 €
	50 ans	1 219,00 €	1 246,00 €
Vacations funéraires		20,00€	20,00 €
Terre végétale	Terre végétale chargée (le m3)	7,00 €	7,00 €
Droit de place	Vente au déballage	Gratuit	Gratuit
	Vente par camion	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit
	Marché hebdomadaire fluides	Gratuit	Gratuit
	Installation cirques, spectacles ou expositions itinérants		
	Caution	500.00 €	500.00 €
	Forfait par semaine	311.00 €	318.00 €
	Forfait par jour supplémentaire	52.00 €	53.00 €
	Terrasses bars/restaurants		
	Jusqu'à 10m ²	Gratuit	Gratuit
	> 10m ² / prix par m ² et par mois	3.00 €	3.10 €
	Installation des forains		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	519.00 €	530.50 €
Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	104.00 €	106.00 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

A Vals-près-Le Puy, le 13 décembre 2018.

Le Maire
Alain ROYET



Nombre de Conseillers présents	18	
Nombre de Conseillers représentés	4	
Nombre de votants	22	
VOIE	ABSTENTION	/
	CONTRE	/
	POUR	22

Pour copie conforme
Vals le
17 DEC. 2018

